

**Annexe 6.11 : Biens assujettis à la taxe d'accise
(2004-12-10)**

PRODUITS PÉTROLIERS

Essence : essence; d'aviation; d'aviation sans plomb; sans plomb

Combustible : diesel et d'aviation

AUTOMOBILES

Automobiles (à l'exception des ambulances) d'un poids supérieur à 2 007 kg; les voitures familiales et les fourgonnettes d'un poids supérieur à 2 268 kg

Climatiseurs conçus pour être installés dans les automobiles, les familiales, les fourgonnettes ou les camions

BIJOUX, MONTRES, ETC.

Bijoux, véritables ou faux, et certains produits de l'orfèvrerie

Horloges et montres dont la valeur à l'acquitté est supérieure à 50 \$

AUTRES

Articles de jeux ou d'amusement (pièces, disques ou jetons)

Cigarettes et tabacs manufacturés

Cigares

Briquets (cigarette)

Allumettes

Cartes à jouer (le paquet)

Vins

Primes sur les polices d'assurance placées auprès d'assureurs non autorisés ou par l'intermédiaire de courtiers ou d'agents non résidents